

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40 Décision n° 40 du 10 janvier 1946

n° 40

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 janvier 1946

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1946

Date du numéro
31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

Est affecté à la milice indigène, pour compter du 10 janvier 1946, l'adjudant Darches, en remplacement du sergent Aille, remis à la disposition du commandant supérieur, L'adjudant Draches remplira à Ali-Sabieh les fonctions d'agent spécial, ce Commissaire à l'immigration et chef du bureau des douanes. Il sera placé sous l'autorité directe du chef de la sûreté générale. Avant d'entrer en fonction, il prêter le serment prescrit par la loi. Mention de la prestation du serment inscrite sur la présente décision pour tenir lieu de commission d'emploi. Comme chef du bureau des douanes, il aura droit à l'indemnité fixée par arrêté du 14 juin 1934. En exécution de la décision du 11 janvier 1946, le sous-lieutenant Gauduchon (Alexandre) a été nommé, pour compter du 15 janvier 1946, président du tribunal indigène du premier degré d'Ali-sabieh.